

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

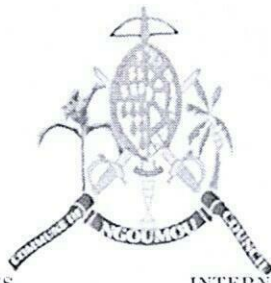
DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO

COMMUNE DE NGOUMOU

SECRETARIAT GENERAL

STRUCTURE IN TERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE DES
MARCHES PUBLICS

B.P: 24 Ngoumou



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CENTER REGION

MEFOU ET AKONO DIVISION

NGOUMOU'S COUNCIL

GENERAL SECRETARY

INTERNAL STRUCTURE FOR THE ADMINISTRATIVE
MANAGEMENT OF PUBLIC PROCUREMENT

URL : <http://www.communedengoumou.org>

Mailto : communedengoumou@yahoo.fr

DECISION N° 001 /D/J1202/CNG/SG/ST/SIGAMP/2023 du
03 JAN 2024 portant attribution de l'Appel d'Offres N°008/AONO/C-
NGOUMOU/CIPM-PCCM/2023 DU 26/09/2023 EN PROCEDURE
D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DE LA POURSUITE ET
L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CITE
MUNICIPALE A NGOUMOU DANS LA COMMUNE DE NGOUMOU,
ARRONDISSEMENT DE NGOUMOU, DEPARTEMENT DE LA MEFOU
ET AKONO.

MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOUMOU
FINANCEMENT : BIP EXERCICE 2023

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOUMOU
-autorité Contractante-

Vu la Constitution ;
Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
Vu le Décret N°2012/07 085 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère
des Marchés Publics ;
Vu le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création et fonctionnement
des commissions de passation des Marchés Publics ;
Vu la Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au
contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
Vu l'Arrêté N°000122/A/MINATD/DCTD du 03 mars 2020 constatant
l'élection du Maire et de ses Adjoints à l'issue du scrutin du 09 février 2020 dans
la Commune de Ngoumou, Département de la Mefou et Akono ;
Vu la Décision N°00000114/D/MINMAP/SG/DAJ du 13 février 2018 constatant
la composition des Commissions Départementales de Passation des Marchés
Publics ;
Vu la lettre N°10111/L/FEICOM/DG/DPPP/SDATA/SMPP du 05 décembre
2023 ;
Vu le rapport d'évaluation des offres administratives, techniques et
financières de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics.

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er}

L'Entreprise MV SERVICES BTP est déclaré adjudicataire de l'Appel d'Offres N°008/AONO/CNG/SG /SIGAMP/2023 DU 26/09/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXÉCUTION DE LA POURSUITE ET L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CITE MUNICIPALE A NGOUMOU DANS LA COMMUNE DE NGOUMOU, ARRONDISSEMENT DE NGOUMOU, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO.

Aux conditions ci-après :
Montant du Marché : 355 993 200 (Trois Cent Cinquante Cinq Millions neuf Cent quatre Treize Mille Deux cent) Francs CFA TTC
Délai d'exécution : Huit (08) Mois.

Article 2 : la présente décision sera communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- Préfet/MAK
- CC/ARMP-CE
- FEICOM/ARCE
- DDMAP/MAK
- Pdt /CIPM (pour info)
- Intéressé
- Affichage

NGOUMOU, le 03 JAN 2024
Le Maire de la Commune de Ngoumou

Autorité Contractante



*Amvouna Atemengua
Jean Baptiste Martin*